



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-391 bis**

Publié le 20 octobre 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Hauts-de-France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI Locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence, à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur Exécutif de la CCI Grand Hainaut, à l'effet de signer les actes authentiques de vente des parcelles :

* A2650 à MARLY

* A1914, A1915, A187, A62, A70, A71, A75, A76, A78, A985, A986, A1872, ZA48, ZA55, ZA58 et ZA61 à ROUVIGNIES

* A2304, A2305, A2279, A2277, A2265 et A2100 à PROUVY

Arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région des Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu l'article L.4641-4 du code du travail ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2016-1834 du 22 décembre 2016 relatif à l'organisation, aux missions, à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu le décret 2021-842 du 29 juin 2021 modifiant à titre temporaire la composition du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux d'orientation des conditions de travail ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord à compter du 30 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région des Hauts-de-France en date du 03 mai 2017 et l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification de l'arrêté du 03 mai 2017 suite à de nouvelles désignations dans le collège des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature de Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Considérant les propositions des organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1er : Le comité régional d'orientation des conditions de travail de la région des Hauts-de-France comprend les membres désignés ci-dessous répartis en quatre collèges :

1 – au titre du collège des administrations régionales de l'Etat :

- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
- le directeur régional adjoint, chef du pôle travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
- le directeur-adjoint du travail, chargé du service santé et sécurité au travail au sein du pôle travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
- le médecin inspecteur régional du travail ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé de la région des Hauts-de-France ;

2 – au titre du collège des partenaires sociaux :

• en ce qui concerne les représentants des salariés :

- au titre de représentants de la fédération ouvrière (FO) :

Monsieur Jean-Pierre BOUCHEZ, en qualité de représentant titulaire.

Monsieur Dominique CARRE, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur Thierry BATICLE, en qualité de suppléant.

- au titre de représentants de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Madame Nadine GORET, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Corinne OBLIN, en qualité de suppléante ;

Monsieur Philippe THEVEL, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur Gilles CREOFF, en qualité de suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération générale du travail (CGT) :

Monsieur Philippe DUTKIEWICZ, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur Georges BOULENGER, en qualité de suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Monsieur Arnaud CRISPEELS, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Hélène TURBERT, en qualité de suppléante ;

- au titre de représentants de la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Monsieur Philippe DUGAUTIER, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Sylvie VINSART, en qualité de suppléante ;

• **en ce qui concerne les représentants des employeurs :**

- *au titre de représentants du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Monsieur Jérôme LEFEVBRE, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur François DESERABLE, en qualité de suppléant ;

Monsieur Alain CUISSE, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Sylviane POTIER, en qualité de suppléante ;

Monsieur Clément BANSARD, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Sabah DAHMANI, en qualité de suppléante ;

Monsieur Jean-Michel DUPUIS, en qualité de représentant titulaire ;

- *au titre de représentants de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)*

Monsieur Hervé OSTE, en qualité de représentant titulaire ;
Madame Anne DUBOIS, en qualité de suppléante ;

Monsieur Patrick VANDAMME, en qualité de représentant titulaire ;

- *au titre de représentants de l'union des entreprises de proximité (U2P) :*

Monsieur Henry-Luc SPRIMONT, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur Nicolas DUFOUR, en qualité de suppléant ;

- *au titre de représentants de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :*

Monsieur Marc DROY, en qualité de représentant titulaire ;
Monsieur Emmanuel DALLE, en qualité de suppléant ;

3 – au titre du collège des organismes régionaux d'expertise et de prévention :

- le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail des Hauts-de-France ;
- le directeur de l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail des Hauts-de-France ;
- le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la mutualité sociale agricole ;
- le directeur du comité régional de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics de la région des Hauts-de-France ;

4 – au titre du collège des personnes qualifiées :

• **en ce qui concerne les personnes physiques :**

- Monsieur Dominique VILLA - union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
- Monsieur Didier LOGERAI - dirigeant de TOIT de SOI, IPRP
- Madame Nathalie DELATTRE – ergonomiste
- Professeur Sophie FANTONI – CHU Lille
- Professeur Sébastien HULO - CHU Lille
- Docteur Patrick DESOBRY – médecin du Travail

- Madame Hélène PROUVOST - épidémiologiste santé publique France- cellule inter-régionale d'épidémiologie Hauts-de-France
- Monsieur Alain TRUGEON - OR2S Picardie

• en ce qui concerne les personnes morales :

- PRESANCE Hauts-de-France
- AGEFIPH - délégation régionale des Hauts-de-France.

Article 2 : Les mandats des membres des collèges des partenaires sociaux ainsi que ceux des personnalités qualifiées du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région des Hauts-de-France désignés au titre du présent arrêté prendront fin au 31 mars 2022.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15/06/2021.

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général pour les affaires régionales,



Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de la notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France réunie le 13 février 2020, approuvant la cession au profit de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, des parcelles cadastrées :
 - A2650 d'une surface de 579m² à Marly, au prix de 12 000€ HT
 - A1914, A1915, A187 à Rouvignies et A2304, A2305, A2279, A2277, A2265 et A2100 à Prouvy, d'une surface totale de 46 616m², à l'euro symbolique
 - A62, A70, A71, A75, A76, A78, A985, A986, A1872, ZA48, ZA55, ZA58 et ZA61 à Rouvignies, d'une surface d'environ 131 647m², au prix de 450 000€ HT

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Bruno FONTAINE**, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Gautier HOTTE**, Directeur exécutif, à l'effet de signer les actes authentiques de vente des parcelles susvisées, dans les conditions énoncées dans la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités des cessions.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 octobre 2021

Philippe HOURDAIN
Président

